

10 juillet 2025

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

ANTIBES JUAN-LES-PINS, 1ÈRE VILLE SIGNATAIRE DE LA CHARTE D'ENGAGEMENT POUR L'EAU



La commune d'Antibes Juan-les-Pins s'engage en faveur d'une gestion raisonnée de l'eau en signant la charte d'engagement « Arrosez utile, cultivez la vie ! ».

Déployée par VALHOR, l'interprofession française de l'horticulture, de la fleuristerie et du paysage, cette charte œuvre pour la protection de la ressource en eau et sa bonne gestion. Cette signature, le 10 juillet 2025, marque une nouvelle étape pour la commune d'Antibes Juan-les-Pins déjà fortement engagée depuis 4 ans dans une prise en compte de la dimension de gestion de l'eau dans ses aménagements paysagers. Elle sera la 1ère ville signataire de cette charte aux côtés des représentants locaux des fédérations professionnelles : FFP, Unep, VERDIR, et des professionnels des collectivités représentés par HORTIS et

l'AITF.

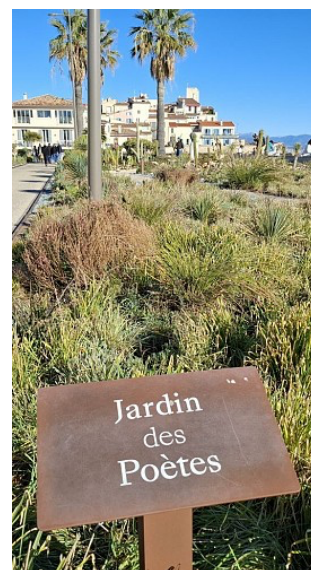
ANTIBES JUAN-LES-PINS : UN ENGAGEMENT FORT POUR UNE GESTION DURABLE DE L'EAU

Face aux impacts du réchauffement climatique et aux perturbations des cycles de l'eau qu'il provoque – avec des précipitations irrégulières et des épisodes climatiques d'une intensité sans précédent – les professionnels du végétal doivent adapter leurs techniques de production et d'aménagement pour préserver l'eau. Les collectivités doivent, quant à elles, tenir compte de cette nouvelle réalité dans leurs aménagements. C'est dans ce contexte que **la collectivité d'Antibes Juan-les-Pins a choisi de devenir signataire de la charte « Arrosez utile, cultivez la vie ! »**, déployée par VALHOR.



Signature de la charte eau – Antibes – 10/07/2025

« A travers cette charte, notre collectivité souhaite s'engager à poursuivre le développement de ses pratiques en matière de végétalisation de ses espaces pour assurer une meilleure préservation de l'eau », explique Jean LEONETTI, Maire d'Antibes Juan-les-Pins. En parallèle, la commune des Alpes-Maritimes souhaite inspirer d'autres collectivités, dans un contexte où les arrêtés sécheresse se multiplient dans les départements français. « Cette charte est l'occasion de rappeler notre conviction concernant la contribution précieuse du végétal dans les cycles de l'eau et l'importance d'une planification écologique de l'espace urbain », souligne Jean LEONETTI.



La commune avait déjà témoigné fortement de son engagement en la matière en devant **signataire en 2021 de la Charte pour le jardin en région méditerranéenne**. 4 ans plus tard, c'est l'occasion de faire un bilan des actions déjà menées et d'aller plus loin dans son engagement en faveur de la gestion de l'eau, avec la signature de la charte « Arrosez utile, cultivez la vie ! ».

UNE CHARTE NATIONALE ALIGNEE SUR LES PRIORITES DE L'ETAT

Alignée sur les priorités de l'État, notamment le Plan Eau dévoilé le 31 mars 2023, cette charte a pour objectif d'accompagner les professionnels et les institutionnels dans l'adoption de pratiques innovantes et responsables en matière de gestion de l'eau.

« Notre filière est pleinement consciente du rôle central de l'eau dans ses activités. Mais au-delà de cela, elle reconnaît les nombreux bénéfices qu'une bonne gestion de cette ressource peut apporter grâce aux solutions vertes qu'elle développe », souligne Florent MOREAU, Président de VALHOR. « Les acteurs de la filière végétale sont porteurs de solutions, au même titre que les collectivités. Avec cette charte, nous souhaitons fédérer les professionnels comme les institutionnels autour d'une mobilisation collective pour une gestion durable de cette ressource vitale », ajoute Florent MOREAU.



En 2024, une première charte locale a été signée dans les Pyrénées-Orientales, où un premier collectif interprofessionnel dédié à la gestion de l'eau a vu le jour, avec le soutien de VALHOR et en partenariat avec Verdir, Unep, Jardineries et Animaleries de France (JAF) et FFP. Porté par les défis spécifiques des entreprises locales de la filière végétale, ce collectif signait en juillet 2024 en partenariat avec la Préfecture des Pyrénées-Orientales, la charte d'engagement « Arrosez utile, cultivez la vie ! ».

En novembre 2024, elle a été déployée au niveau national. Avec Antibes Juan-les-Pins, c'est la première ville qui s'engage vis-à-vis de cette charte.



À PROPOS DE VALHOR

VALHOR est reconnue par les pouvoirs publics comme l'interprofession française de l'horticulture, de la fleuristerie et du paysage. Elle réunit 45 885 entreprises spécialisées et 202 440 professionnels réalisant 15,3 milliards d'euros de chiffre d'affaires. Elle rassemble les 10 organisations professionnelles représentatives des secteurs de la production (VERDIR, Felcoop, UFS, CR), de la commercialisation (FFAF, JAdF, FGFP, Floralisa), ainsi que du paysage (Unep, FFP).

Les 5 missions de VALHOR sont fixées par un programme d'actions triennal, fruit de l'accord de financement interprofessionnel conclu par les 10 organisations professionnelles membres :

- Développer le potentiel économique, notamment par la certification et la labellisation des entreprises dans le respect de la protection de l'environnement
- Répondre aux enjeux sanitaires du végétal, améliorer la qualité des produits et l'offre de services, notamment en favorisant l'innovation et la recherche
- Favoriser la connaissance de la production et du marché pour permettre l'adaptation de l'offre à la demande
- Promouvoir le végétal, le savoir-faire des professionnels, la richesse des métiers de la filière et leur excellence, et attirer de nouveaux talents
- Fédérer et renforcer le dialogue entre les organisations professionnelles pour porter les intérêts de la filière.

www.valhor.fr - [#LeVegetalCestLaVie](https://twitter.com/LeVegetalCestLaVie)

Contact presse

Caroline Million – 06 81 33 09 17 – presse@valhor.fr